

## SALAIRE DES PAB ET DES ASSS

# LE GOUVERNEMENT TENTE-T-IL D'INSTRUMENTALISER LE DOSSIER ?

**Après plusieurs jours de discussions, les représentantes de la FSSS–CSN attendent toujours de connaître la position du gouvernement quant à son évaluation actuelle du salaire correspondant à la valeur de l'emploi de préposé-e aux bénéficiaires (PAB) et d'auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS). Où est passé l'empressement du Premier ministre à régler ce dossier de façon prioritaire ?**

Il y a quelques semaines, le premier ministre François Legault attaquait la FSSS–CSN et la CSN en sous-entendant que nous avions refusé de discuter de la rémunération des PAB et des ASSS, ce qui est totalement faux. Le gouvernement prétendait que nous ne voulions pas en discuter parce que nous recherchions des augmentations de salaire uniformes pour l'ensemble du personnel.

C'est dans ce contexte que la FSSS–CSN a répondu à l'appel du premier ministre, en engageant des travaux intensifs, il y a de cela deux semaines, sur la revalorisation des PAB et des ASSS. En effet, la FSSS–CSN tente depuis des années de convenir avec le gouvernement de l'évaluation de ces emplois, en vertu de la Loi sur l'équité salariale. Ces emplois ne sont pas rémunérés suffisamment parce qu'ils ne sont pas évalués correctement. La FSSS–CSN a d'ailleurs déposé des plaintes en maintien de l'équité salariale pour ces deux emplois en 2010 (ASSS) et en 2015 (PAB). Actuellement situés au rangement 7 dans la grille salariale de l'État, ceux-ci devraient être plutôt au rangement 10. Un tel correctif entraînera une augmentation de la rémunération d'environ 3 dollars l'heure, au sommet de l'échelle. Cette démarche en maintien de l'équité salariale, il faut le souligner, doit être complètement distincte de la négociation de la convention collective, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre d'une loi (la *Loi sur l'équité salariale*).

Dans un premier temps, le gouvernement nous a présenté une proposition ayant pour effet d'augmenter de 0,21 \$ l'heure le taux de salaire, au bas de l'échelle, et de 0,87 \$ l'heure, au sommet de l'échelle, des ASSS et d'une partie des PAB, soit seulement ceux et celles qui travaillent en CHSLD. Bien conscient de ne pas atteindre l'objectif de redorer le blason de cet emploi avec une telle augmentation, le gouvernement propose de verser une prime de 6 à 8 %, et ce, uniquement pour les PAB en CHSLD. Doit-on rappeler qu'une prime n'a pas le caractère structurant et permanent d'une augmentation salariale? À chaque renouvellement de convention, de nombreuses primes pourtant déjà négociées font l'objet de discussions avec le Conseil du trésor, celui-ci souhaitant souvent ne pas les reconduire. De plus, la rémunération versée sous forme de prime n'est pas comptabilisée dans le calcul de la rente de retraite. Pour nous, il faut trouver une solution durable et cela passe par une évaluation adéquate de cet emploi aujourd'hui. Une prime ne remplacera jamais la pleine reconnaissance de la véritable valeur de l'emploi.

C'est pourquoi nous avons exigé de tenir d'abord des discussions sur le rangement salarial de tous les PAB et les ASSS, et ce, à une table d'équité salariale en présence des conciliateurs de la CNESST. À cette table, nous avons plaidé pour une solution structurante permanente. Par exemple, nous avons fait valoir que, comme les infirmières auxiliaires se situent au rangement 14, on peut placer les PAB et les ASSS dans leur bon rangement – le rangement 10 – sans introduire de nouvelles incohérences dans la structure salariale. En fait, les travaux s'y sont déroulés rondement au point où une entente est à portée de main. Toutefois, depuis une semaine, nous attendons une réponse du gouvernement nous permettant de compléter ces discussions.

*Les emplois de PAB et d'ASSS ne sont pas rémunérés suffisamment parce qu'ils ne sont pas évalués correctement.*

### Blocage

Ce long délai de réponse est très surprenant. D'une part, le premier ministre lui-même clame faire une priorité de ce dossier. D'autre part, les échanges que nous avons eus à la table de l'équité salariale ont été fructueux et productifs. Le gouvernement avait déjà évoqué la possibilité de rendre l'entente sur les PAB conditionnelle à une entente globale pour les 500 000 travailleuses et travailleurs des services publics. Serait-il tenté d'instrumentaliser le règlement du dossier des PAB et des ASSS pour forcer la main des centrales syndicales dans les négociations du renouvellement des conventions collectives de l'ensemble du secteur public?

### Suites

C'est ainsi que, le samedi 2 mai, nous avons interpellé de nouveau le gouvernement. Nous lui avons réitéré que nous sommes entièrement disposés à régler le dossier de l'évaluation des emplois de tous les PAB et les ASSS, dès maintenant. Nous lui avons même soumis une proposition qui constituerait un règlement de ce dossier important. La CSN a également rappelé au Conseil du trésor que l'équité salariale et les négociations des conventions collectives sont deux choses distinctes. Enfin, nous avons souligné au gouvernement qu'à titre d'organisation syndicale représentant la majorité des PAB et des ASSS, une entente devra nécessairement être convenue avec la FSSS–CSN dans ces dossiers, comme le stipule la *Loi sur l'équité salariale*.